

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2026

---

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE  
- (N° 2835)

Commission	
Gouvernement	

N° 108

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Spillebout

-----

**ARTICLE 3**

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, supprimer les mots :

« en son sein ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa 4, supprimer le mot :

« scolaire ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase dudit alinéa 4, supprimer les mots :

« aux violences physiques ou psychologiques, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement portant divers ajustements rédactionnels à la suite des amendements adoptés par la commission.